

● Comment s'organise le dispositif ?

La première démarche de candidature pour l'étudiant-e- consiste à prendre rendez-vous avec le ou la responsable de licence. Quelques jours après cet entretien, le ou la responsable avisera l'étudiant-e- de l'admissibilité ou non de sa candidature. En cas d'acceptation, une lettre de soutien sera fournie à l'intéressé-e- qui la joindra à son dossier.

● Constitution du dossier de candidature :

- Dossier d'inscription précisant la filière santé choisie : Médecine, Odontologie, Maïeutique ou Pharmacie.
- Un CV reprenant l'intégralité de votre parcours depuis le baccalauréat
- Lettre de motivation
- Photocopie de la carte étudiant
- Photocopie du relevé de notes du baccalauréat et de tous les autres relevés de notes obtenues depuis le Baccalauréat
- Lettre d'appui du responsable de la licence

Une fois admis, l'étudiant peut s'inscrire auprès de la scolarité de son UFR.

Les cours en ligne débutent généralement début Décembre. En fin de parcours, ceux qui suivent les enseignements d'Alter-PACES seront soumis à une session d'examens portant sur les quatre modules (questions à réponse courtes et ouvertes, cas pratiques... il n'y aura pas de QCM). Il n'y a pas de compensation possible entre les résultats des quatre modules.

Ceux inscrits dès la L2 peuvent commencer à valider certains modules et ainsi répartir la charge de travail sur deux années de licence. Dans ce cas, il faut valider toutes les matières composant un module et donc valider le module.

Un entretien avec un jury suivra où le dossier de l'étudiant sera examiné ainsi que les résultats au sein de la licence d'origine et à l'Alter-PACES. Les motivations à poursuivre des études en filière de santé seront également étudiées. Le jury informera ensuite de sa décision.

● Contact PACES :

Bureau de la PACES
Bâtiment de l'illustration (M96)
74 Rue Marcel Cachin
93017 Bobigny Cedex

sec-paces.smbh@univ-paris13.fr
01 48 38 84 56



ALTER PACES

● Etudiants en Licence générale :
profitez d'une autre voie d'accès
aux études de santé.

Parcours de formation 100% à distance permettant
d'accéder aux études de médecine, pharmacie,
odontologie ou maïeutique après votre licence.
Pour plus de renseignements, contactez
le secrétariat de la PACES à l'adresse suivante :
sec-paces.smbh@univ-paris13.fr



Qu'est-ce que l'Alter-PACES ?

L'Alter-PACES est un dispositif de formation qui permet à des étudiants de L2 ou de L3, des universités éligibles, de suivre des enseignements scientifiques afin d'intégrer la deuxième année d'une filière santé.

Ce dispositif a pour vocation de diversifier le recrutement des étudiants qui accèdent aux filières santé suivantes :

- Médecine
- Odontologie
- Pharmacie
- Maïeutique

L'Alter-PACES n'est pas une PACES bis. En conséquence, les étudiants qui souhaitent l'intégrer doivent choisir la filière de santé dans laquelle ils désirent poursuivre leurs études, ils ne peuvent donc pas candidater pour plusieurs filières.

Ceux admis à suivre les enseignements d'Alter-PACES poursuivront leur licence en parallèle, l'obtention de celle-ci est indissociable de l'admission en deuxième année d'études de santé.

Qui peut candidater à l'Alter-PACES ?

Tous les étudiants inscrits en L2 ou en L3 parmi les licences mentionnées en fin de note peuvent candidater en Alter-PACES à Paris13. Autrement dit, il n'y a pas uniquement les étudiants inscrits en licence sciences de la santé (exemple : Science du Vivant) qui peuvent suivre cette formation en plus de leur licence.

Nota Bene : les étudiants ayant suivi la PACES et ne l'ayant pas obtenu au bout de deux tentatives ne peuvent pas suivre l'Alter-PACES.

Quels prérequis pour l'intégrer ?

- Faire partie du premier quart de sa promotion : les notes obtenues dans les UE en L1 et en L2 ainsi que les éléments de motivation sont les clés de la candidature.
- Faire preuve d'une grande autonomie de travail et d'une forte motivation (les enseignements d'Alter-PACES sont suivis intégralement à distance).

Quels sont les enseignements en Alter-PACES ?

Les enseignements d'Alter-PACES sont entièrement à distance, il faut donc gérer simultanément la charge de travail inhérente à la licence d'origine et le suivi des enseignements Alter-PACES en ligne.

Les matières sont regroupées au sein de 4 modules :

- **Module 1** : Sciences exactes (Physique, Chimie, Biomaths, Biophysique).
- **Module 2** : Sciences biologiques (Biochimie, Génétique, Biologie Cellulaire).
- **Module 3** : Sciences de la santé (Anatomie, Physiologie).
- **Module 4** : Sciences humaines et santé publique (Droit de la santé, Sociologie, Histoire de la Médecine).

Les cours sont constitués de modules e-learning auto formatifs (l'étudiant est donc seul devant un cours en ligne) ainsi que de quiz, de tests et de cas pratiques.

